

Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

REPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNE DE GUEVENATTEN

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021 – 20H

Sous la présidence de Monsieur SCHITTLY Bernard, Maire

Présents : Mmes BILGER Thérèse, ILTIS Monique, SCHITTLY Martha, RUBINO Pascaline, MM CACHERA Jean-Pierre, HANSBERGER Jean-Paul, HENNINGER Jean-Marc, BATTIGELLO Raphaël.

Absent(s) excusé(s) : M. TROMMENSCHLAGER Philippe qui donne procuration à M. SCHITTLY Bernard, BRUN Alain qui donne procuration à M. BATTIGELLO Raphaël.

Absent(s) non excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme HECKLY Marie Christine, secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du 06.10.2020
- 2) Approbation devis remplacement poteau d'incendie
- 3) Orientations budgétaires 2021
- 4) Renouvellement du bail du logement mairie
- 5) Partage des frais de location compteur eau mairie/logement
- 6) Martelage 2021 pour coupes de bois 2022
- 7) Renouvellement certification PEFC de la forêt communale
- 8) Plan d'aménagement forêt communale
- 9) Chapelle : remplacement du beffroi et remise en route de la cloche
- 10) Sécurisation RD : avancement du projet
- 11) Divers

POINT 1 : APPROBATION DU PV DU 06.10.2020

Le procès-verbal du 06 octobre 2020 expédié à tous les membres est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 : APPROBATION DEVIS REMPLACEMENT POTEAU D'INCENDIE

Dans le chemin du Kirchweg, une fuite a été relevée sur un poteau d'incendie heurté par un véhicule. Un devis de réparation a été établi par l'entreprise SUEZ ; il s'élève à 503.44 € TTC. Après présentation au conseil municipal, il est approuvé à l'unanimité.

POINT 3 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Opération déjà engagée :

- Sécurisation RD14bis en agglomération : double écluse entrée sud, cheminement piéton pour les collégiens entrée nord ; montant prévu : **40 000 €**

Nouvelles opérations 2021 :

- Remplacement du beffroi du clocher : **20 000 €**
- Remplacement de la chaudière fuel par une chaudière à granulés : **40 000 €**
Une subvention DETR entre 20 % et 40 % peut être attribuée.
Isolation des combles du bâtiment mairie avec création d'un plancher au grenier : **15 000 €**
- Réfection des chemins ruraux : Langweg au niveau du *Brecklabarg* et Kirchweg avec empierrement de la portion enherbée : **5 000 €**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces différentes orientations budgétaires dont le total s'élève à **120 000 €**.

POINT 4 : RENOUVELLEMENT BAIL LOGEMENT MAIRIE

VU le contrat de location du logement Mairie-Ecole en date du 31/01/2005 ;

VU l'avenant n°2 du 29/12/2014 portant renouvellement du bail jusqu'au 31/12/2020 ;

Considérant la demande de reconduction du bail émanant de Mme RUBINO Pascaline, locataire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, en l'absence de Mme RUBINO, conseillère municipale, qui a quitté la salle de séance,

DONNE SON ACCORD pour le renouvellement du bail pour une durée de **6 ans**, soit du **01/01/2021 au 31/12/2026**, selon les conditions figurant sur le bail d'origine ;

FIXE le montant du loyer, hors charge, à **374.37 € par mois**, révisable chaque année en fonction du dernier indice de référence des loyers connu (indice du 2^e trimestre) ;

DECIDE de récupérer les charges :

- redevances eau et assainissement : calculées en fonction de la consommation d'eau + parts fixes (à raison de la moitié du montant facturé à la commune),
- chauffage : calculé en fonction du compteur calorifique du chauffage ;

AUTORISE le Maire à signer avec l'intéressée, l'avenant à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POINT 5 : PARTAGE DES FRAIS DE LOCATION COMPTEUR EAU MAIRIE-LOGEMENT

- Vu le contrat de location du logement de la mairie-école avec Mme RUBINO Pascaline, en date du 31.01.2005 et son avenant du 16.02.2021 ;

- Vu la fermeture de l'école communale en juin 2016 ;

- Vu le coût de la location du compteur eau, de l'entretien et du renouvellement du réseau d'eau facturé par le syndicat d'eau de Bréchaumont (SIAEP) ;

- Considérant que l'abonnement en question ne dessert plus que 2 entités (mairie et logement du 1^{er} étage) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, en l'absence de Mme RUBINO Pascaline qui a quitté la salle,

DECIDE de répercuter 50 % des frais de location de compteur, d'entretien et de renouvellement du réseau d'eau, sur le montant du loyer du logement de la mairie. Si ces taxes devaient être réévaluées par le SIAEP, les variations seraient répercutées de même.

Les refacturations émises par la commune à compter du 01.01.2021 tiendront compte de ces nouvelles dispositions.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 6 : MARTELAGE 2021 POUR COUPES DE BOIS 2022

Chaque année l'ONF établit pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes », qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

VU la proposition d'état d'assiette 2022 des coupes à marteler durant l'hiver 2020/2021 ;

ENTENDU les explications du Maire ;

Le Conseil Municipal DECIDE comme proposé

- de supprimer le martelage des parcelles 5b et 1a
- de ne marteler que le chablis et le bois dépérissant.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 7 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA CERTIFICATION PEFC

Vu la confirmation d'adhésion à la certification forestière arrivant à échéance le 30.04.2020, le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire son engagement au Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières du Grand Est.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Décide d'adhérer à la politique de qualité de la gestion durable des forêts, définie par l'entité régionale PEFC Grand Est, ouvrant le droit d'usage de la marque PEFC pour une durée de 5 ans ;
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents en vue du renouvellement de l'adhésion de la commune à la structure PEFC Grand Est et à verser la contribution demandée, soit :
 - **20 € de frais d'adhésion pour 5 ans ;**
 - **0.65 € par ha de forêt relevant du régime forestier pour 5 ans.**

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 8 : PLAN D'AMENAGEMENT FORET COMMUNALE

L'aménagement forestier arrivant à échéance en 2022, l'ONF propose à la commune de modifier le parcellaire. L'idée est de réduire le nombre de parcelles de 10 à 6 et de réaliser une coupe de bois tous les deux ans. Actuellement, une coupe a lieu chaque année.

Le conseil relève que les parcelles ont été définies en fonction de l'âge des arbres et du type de peuplement ; avec le nouveau parcellaire, cette unité disparaîtrait. De plus, il semble inopportun de ne prévoir une exploitation qu'un an sur deux : en effet, les bois tombés lors de tempêtes ou pour d'autres raisons doivent pouvoir être recensés et exploités sans attendre, et ceci doit se faire chaque année.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à la modification du parcellaire.

Contre la modification proposée : 10

Abstention : 1

POINT 9 : CHAPELLE : REMPLACEMENT DU BEFFROI ET REMISE EN ROUTE DE LA CLOCHE

La cloche de la chapelle Ste Apolline étant hors d'usage depuis plusieurs mois, Monsieur le Maire a sollicité l'expertise de la société Bodet.

Après constat, il s'avère que le beffroi est en très mauvais état et qu'il serait nécessaire de le remplacer avant remise en route de la cloche. De plus, le battant, tombé depuis peu, serait également à remplacer.

Coût de l'opération : 11 232.00 € HT, soit **13 478.40 € TTC.**

Par la même occasion, Monsieur le Maire présente également un devis relatif à l'électrification partielle de la cloche en tintement, dont le coût est estimé à 2 971.60 € HT, soit **3 565.92 € TTC.**

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE, à l'unanimité, le devis BODET relatif au remplacement du beffroi et à la remise en route de la cloche, pour un montant de **13 478.40 € TTC.**

APPROUVE, par 10 voix pour et une abstention, le devis BODET relatif à l'électrification partielle de la cloche en tintement, pour un montant de **3 565.92 € TTC.**

Soit coût total des travaux : **17 044.32 € TTC.**

CHARGE le Maire de renégocier, dans la mesure du possible, les montants de ces devis avec l'entreprise BODET.

VOTE un crédit de 20 000 € au budget primitif 2021.

POINT 10 : SECURISATION RD : AVANCEMENT DU PROJET

Dans le cadre de la sécurisation de la RD14bis aux entrées d'agglomération, Monsieur le Maire présente aux conseillers les devis et plans du bureau d'études Cocyclique.

Concernant l'entrée Sud, afin de ralentir les véhicules venant de Traubach et ceux sortant de l'agglomération, la réalisation d'une double écluse est proposée pour un montant estimé à 13 244.00 HT, soit **15 892.80 € TTC.**

Avant de réaliser ces travaux, une phase de test est conseillée afin de prendre en compte les avis des riverains et de faire apparaître les éventuels problèmes occasionnés par l'ouvrage. Des obstacles seront donc mis en place provisoirement sur une période de deux mois.

Après délibération le Conseil Municipal,

APPROUVE le principe de la double écluse et la phase test ;

SOLLICITE la collectivité européenne d'Alsace pour le prêt du matériel ;

AUTORISE le Maire à signer avec la CEA la convention à intervenir.

CHARGE le Maire de solliciter une subvention auprès de la CEA au titre des amendes de police.

Au niveau de l'entrée Nord, afin de sécuriser le parcours des collégiens qui se rendant à l'abribus situé au bout du village en direction de Sternenberg, la réalisation d'un cheminement piéton revêtu de concassé bleu est proposé. Une noue sera réalisée entre le cheminement piéton et la chaussée afin de permettre l'infiltration des eaux de ruissellement.

Coût estimé : 16 615.50 € HT, soit **19 938.60 € TTC.**

Après délibération, le Conseil Municipal

APPROUVE ces travaux ;

CHARGE le Maire de solliciter des devis auprès des entreprises ;

CHARGE le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

VOTE un crédit de 40 000.00 € au budget primitif 2021 pour l'ensemble de ces travaux.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 11 : DIVERS

Fête patronale : En raison de la crise sanitaire, pas d'apéritif cette année pour fêter la Ste Apolline, patronne du village.

Messes à la chapelle : Possible si pas d'opposition préfectorale. Un banc sur deux sera condamné comme le prévoient les obligations sanitaires.

Brigade Verte : Nouveau siège 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ

Demande de location de terres : une demande déposée par M. Schnoebelen Jacques est enregistrée pour le pré du Grundacker.

Plantation de la haie Schneckling : Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers du courrier qu'il a adressé à la Chambre d'Agriculture suite aux incidents survenus lors de la plantation de la haie entre un exploitant agricole et les élus. La plantation de la haie est maintenue mais les arbres à haute tige seront déplacés. La plantation reprendra lorsque la période de neige sera terminée.

PC Gilardoni-Doppler : Une demande de permis de construire a été déposée le 13.01.2021 par M. Gilardoni Thomas et Mme Doppler Natacha.

La séance est levée à VINGT-DEUX HEURES DIX MINUTES.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de GUEVENATTEN
de la séance du 26.01.2021

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du 06.10.2020
- 2) Approbation devis remplacement poteau d'incendie
- 3) Orientations budgétaires 2021
- 4) Renouvellement du bail du logement mairie
- 5) Partage des frais de location compteur eau mairie/logement
- 6) Martelage 2021 pour coupes de bois 2022
- 7) Renouvellement certification PEFC de la forêt communale
- 8) Plan d'aménagement forêt communale
- 9) Chapelle : remplacement du beffroi et remise en route de la cloche
- 10) Sécurisation RD : avancement du projet
- 11) Divers

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHITTLY Bernard	Maire		
CACHERA Jean-Pierre	1 ^{er} Adjoint		
BATTIGELLO Raphaël	2 ^{ème} Adjoint		
BILGER Thérèse	Conseillère municipale		
BRUN Alain	Conseiller municipal	Procuration BATTIGELLO Raphaël	
HANSBERGER Jean-Paul	Conseiller municipal		
HENNINGER Jean-Marc	Conseiller municipal		
ILTIS Monique	Conseillère municipale		
RUBINO Pascaline	Conseillère municipale		
SCHITTLY Martha	Conseillère municipale		
TROMMENSCHLAGER Philippe	Conseiller municipal	Procuration SCHITTLY Bernard	